



MOTION



En finir avec les poids lourds en vieille ville

Le 28 septembre 2023, le Conseil de Ville acceptait la motion transformée en postulat déposée par le groupe PLR, qui demandait au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin que la circulation de poids lourds dans le centre ancien soit interdite, sauf exceptions telles que les véhicules d'urgences et de livraison.

Selon les informations récemment transmises par le Conseil municipal, il semble qu'un arrangement ait pu être trouvé et qu'à l'avenir, seul le TUB, comme véhicule de grande taille, et le bus pour Bressaucourt (de plus petite dimension) traverseront la vieille ville. Cette nouvelle est réjouissante, mais l'on pourrait aller plus loin.

A l'heure où la rénovation de la Rue du 23-Juin entamée ce printemps approche de son terme, le groupe PLR estime qu'il est temps de mettre un terme définitif à la circulation des poids lourds, bus y compris, en vieille ville, afin de préserver l'état de la chaussée. Depuis le début des travaux, les bus empruntent un détour par l'Allée des Soupirs qui ne semble pas poser d'inconvénient particulier en termes de respect des horaires.

Le passage de véhicules d'un poids total supérieur à 7,5 t en vieille ville provoque une importante usure de la chaussée, particulièrement celle recouverte de pavés, puisque cette usure augmente de manière exponentielle avec le poids du véhicule. La formule usuelle¹ établie par l'*American Trucking Association* conclut que le passage d'un bus d'un poids de 15 t répartis sur deux essieux équivaut au passage de 10 000 voitures pesant 1,5 t.

En effectuant cinquante passages par semaine, le TUB occasionne donc une pression sur la chaussée équivalente au passage de 500 000 voitures de tourisme par semaine.

Dans ce contexte, le groupe PLR demande au Conseil municipal d'agir dans le but :

- d'empêcher le passage des bus de transports publics par la Rue du 23-Juin ;
- de permettre qu'une alternative pragmatique à l'arrêt « Porrentruy, ville » soit proposée, par exemple à l'actuel arrêt « Joseph Trouillat », ou en aménageant un arrêt aux abords du haut de la Rue du Gravier ;
- d'interdire la circulation des poids lourds (>7,5 t, subsidiairement >3,5 t) dans tout le centre ancien ;
- de prévoir des exceptions (services d'urgence, notamment) ainsi qu'un régime d'autorisations extraordinaires (véhicules de chantier, notamment).

Pour le groupe PLR,
Thierry Berthoud

¹ [(masse par essieu du véhicule lourd)/(masse par essieu du véhicule léger)]^4